




**BRETELLE
COMPLÉMENTAIRE
échangeur Bourges
A71**

BILAN DE LA CONCERTATION





Préambule



Le mot de Maurice BARATE, Préfet du Cher.

Durant 5 semaines, du 20 juin au 22 juillet 2022, une concertation publique a été engagée sous mon égide, conformément à la réglementation du Code de l'urbanisme, sur le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges, situé sur l'autoroute A71.

La concertation publique a donné lieu à une large mobilisation du public et de l'ensemble des acteurs du territoire (usagers de l'autoroute, riverains, associations, entreprises, élus locaux...). 123 contributions ont ainsi été recueillies.

Le présent bilan de la concertation synthétise le projet et son contexte. Il présente l'ensemble du déroulement de la concertation ainsi que les grands enseignements issus de l'analyse des contributions. Il donne également lieu à des réponses, de la part de l'équipe de VINCI Autoroutes et des collectivités concernées, aux questions des participants à la concertation.

Ce bilan sera intégré au Dossier de Demande de Principe (DDP), qui sera déposé par VINCI Autoroutes et les collectivités partenaires auprès des services de l'État cet automne. En cas de poursuite du projet, une nouvelle convention de financement permettra son lancement et notamment celui des études de faisabilité techniques et réglementaires.

Maurice BARATE
Préfet du Cher



Sommaire

1 Le projet de bretelle complémentaire

Le contexte du projet: un aménagement attendu	04
Le projet en synthèse	04
Les chiffres clés	05
Les bénéfices attendus	06
Les acteurs du projet	06

2 La concertation publique

Le cadre réglementaire	07
Les objectifs de la concertation	07
Les questions soumises à la concertation	08

3 Le déroulement de la concertation publique

L'annonce de la concertation	09
Les moyens d'information du public	10
Les moyens de participation à la concertation	11

4 Le bilan de la concertation publique

La participation du public	12
Les contributions et les avis	13
Les principaux thèmes abordés dans les 654 avis	15
La fréquentation du site Internet	16
Les retombées médiatiques et les relais d'information	17
Les temps de rencontres dédiés	18

5 Les principaux enseignements

L'analyse des avis et réponses du maître d'ouvrage	20
--	----

6 Les prochaines étapes du projet

Les étapes à venir et le calendrier prévisionnel	25
--	----

7 Les annexes

Le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges s'inscrit dans un contexte marqué par une forte attente du territoire à l'égard d'un nouvel aménagement.

Le contexte du projet : un aménagement attendu

L'échangeur n°7 de Bourges, situé au sud-ouest de l'agglomération, constitue le seul point de connexion directe entre le territoire berruyer et l'autoroute A71. Le projet de bretelle complémentaire a été retenu en 2020 par l'ensemble des collectivités partenaires et VINCI Autoroutes, à l'issue d'une étude d'opportunité et de trafic basée sur l'analyse de plusieurs scénarios.

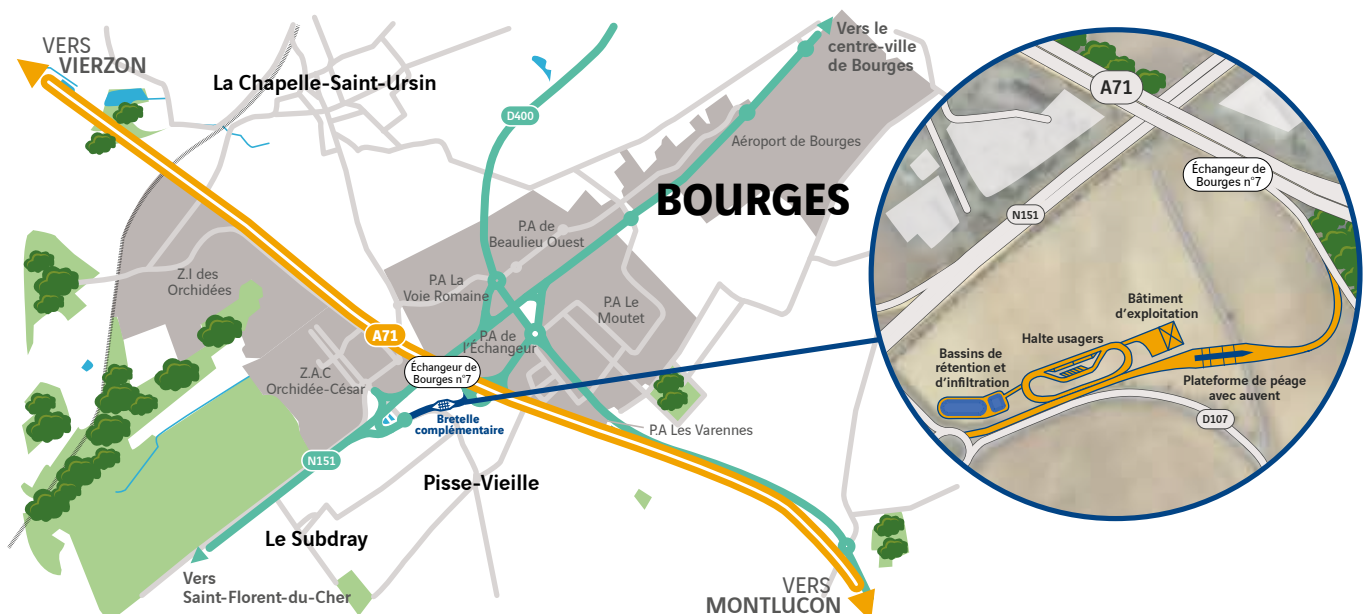
Le projet répond à une attente forte des acteurs locaux, liée à un constat partagé de difficultés de circulation dans le secteur générées par plusieurs facteurs : engorgement du giratoire sur lequel se raccorde l'échangeur, accès difficile au nord de l'agglomération via l'échangeur, implantation de futures zones industrielles et commerciales...

Le projet en synthèse

En réponse aux difficultés constatées, le projet de VINCI Autoroutes permettra de proposer un nouvel aménagement, en créant une bretelle de sortie sur l'échangeur n°7, localisée au sud-ouest de Bourges et à l'ouest de l'autoroute.

La nouvelle bretelle reliera directement l'A71, dans le sens Vierzon vers Clermont-Ferrand, au giratoire de l'échangeur qui relie la RN151 et la RD107. Elle sera équipée d'une gare de péage à deux voies et nécessitera une adaptation du giratoire actuel ainsi qu'une requalification d'une partie de la RD107.

L'étude de trafic menée en 2020 a conclu à une prévision de fréquentation de la bretelle complémentaire de 1 500 véhicules par jour à minima, à l'horizon 2034. Le projet permettra ainsi de décharger le giratoire existant, d'améliorer les conditions de circulation, tout en facilitant l'accès à la zone économique localisée à proximité immédiate de l'échangeur et qui compte plus de 200 entreprises. De même, la bretelle permettra de renforcer la desserte de ce territoire stratégique, qui constitue le principal pôle économique du département du Cher.



Les chiffres clés

2 communes
Bourges et Le Subdray



1 bretelle
complémentaire
de 550 m



4 co-financeurs
de l'étude

1 giratoire
adapté



1 couple de
bassins
de traitement des eaux



1 gare de péage
à 2 voies de sortie



30 mois
d'études*



24 mois
de travaux*



1 500 véhicules quotidiens
(estimation du trafic quotidien empruntant
la bretelle après sa mise en service)



*Sous réserve de validation du projet par décision ministérielle suite au dépôt du Dossier de Demande de Principe.



Les bénéfices attendus



Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail

en offrant une nouvelle sortie directe vers l'ouest depuis l'A71 dans le sens Vierzon vers Clermont-Ferrand.



Améliorer la sécurité

en réduisant la congestion du giratoire en sortie de l'échangeur de l'A71 et en diminuant les remontées de files entre l'autoroute et le giratoire.



Fluidifier le trafic

en permettant l'accueil de 1 500 véhicules chaque jour.



Accompagner le développement économique du territoire

en favorisant de bonnes conditions d'implantation et d'accès des futures entreprises de la zone économique.



Les acteurs du projet

Face aux difficultés de circulation rencontrées sur le territoire depuis plusieurs années, un consensus local s'est créé autour de la nécessité de réaliser un nouvel aménagement, complémentaire à l'échangeur de Bourges, pour répondre à des enjeux de fluidification de la circulation mais également pour renforcer la desserte du territoire berruyer et participer à son attractivité.

Cette volonté commune s'est concrétisée par une convention de financement d'un montant de 200 000 €, signée en 2022 par le Conseil Départemental du Cher, la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, la Communauté de Communes de FerCher Pays Florentais et VINCI Autoroutes, afin de permettre la tenue de la concertation publique préalable et la constitution du Dossier de Demande de Principe (DDP) auprès des services de l'État (et notamment de la Direction des Infrastructures et du Transport).

La concertation menée par la Préfecture du Cher a permis de souligner qu'une majorité du public est favorable au projet de bretelle complémentaire, considéré comme une opportunité à court et moyen terme pour répondre aux grands enjeux du territoire.

La réponse des services de l'État sera formulée dans quelques mois, par décision ministérielle suite au dépôt du Dossier de Demande de Principe ; et si elle est favorable, permettra de déclencher les études techniques et réglementaires.

Un projet co-financé par :



Du 20 juin au 22 juillet 2022, le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur n° 7 de Bourges, situé au niveau des communes de Bourges et du Subdray, a fait l'objet d'une concertation publique préalable.

Durant 5 semaines, le public a pu rencontrer et échanger avec les équipes de VINCI Autoroutes, et faire part de ses remarques et de ses questions sur le projet.



Le cadre réglementaire

Toutes les personnes intéressées par le projet, à savoir les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute A71, les entreprises, les acteurs économiques et associatifs, ont été invitées à s'informer et à s'exprimer.

La concertation a été organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide du Préfet du Cher et conformément aux obligations réglementaires de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Elle est intervenue à l'issue de l'étude d'opportunité et de trafic menée par VINCI Autoroutes en 2020, et dans le cadre de la convention de financement signée en 2022 par VINCI Autoroutes et les collectivités partenaires, qui aboutira à la constitution d'un Dossier de Demande de Principe, transmis auprès des services de l'État cet automne.

L'ensemble des contributions émises durant la concertation font l'objet d'un bilan par VINCI Autoroutes, qui sera intégré dans le Dossier de Demande de Principe déposé auprès de l'État. Ce dernier permettra de valider ou non la suite du projet et le lancement des études techniques et réglementaires.

Qu'est-ce que le Dossier de Demande de Principe (DDP) ?

Un DDP s'inscrit dans le cadre des circulaires du 27 octobre 1987 et du 22 octobre 2002, relatives aux modalités d'établissement et d'instruction des dossiers techniques concernant la construction et l'aménagement des autoroutes concédées. La circulaire du 22 octobre 2002 concerne spécifiquement la création d'un échangeur.

Il comporte tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du contenu du projet, de ses caractéristiques principales ainsi qu'un budget estimatif. Il est soumis à une décision ministérielle dont l'avis conditionne la poursuite du projet et du processus de concertation.



Les objectifs de la concertation

La concertation publique menée du 20 juin au 22 juillet 2022 avait pour objectifs de :



- **présenter le projet de création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges**, sur l'autoroute A71, l'insertion dans son environnement (paysagère, environnementale, qualité de vie) et son intérêt pour le territoire de Bourges.



- **recueillir les avis, les observations et les interrogations du public** et répondre aux questions sur le projet.



Les questions soumises à la concertation

Quatre questions ont été soumises à la concertation publique:

1

Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?

2

Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?

3

Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie ?

4

Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet ?



Le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication sur différents supports, tant sur site que via des modes digitaux, de manière à assurer une information complète et continue pour mieux associer tous les publics concernés.



L'annonce de la concertation



L'arrêté préfectoral, en date du 9 juin 2022, a fixé les objectifs et les modalités de la concertation publique préalable portant sur le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges. Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture du Cher (www.cher.gouv.fr) ainsi que sur le site du projet (www.A71bretellebourges.fr).



Le communiqué de presse de lancement de la concertation publique a été diffusé par la Préfecture du Cher aux médias locaux le 10 juin 2022. Une annonce a été diffusée sur Radio VINCI Autoroutes 107.7.



Le site Internet www.A71bretellebourges.fr permet de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, les modalités d'information et de participation, les actualités du projet, et de télécharger le dossier de concertation.



Une page dédiée sur le site Internet de la Préfecture www.cher.gouv.fr présentait le projet et annonçait la concertation, ainsi que les modalités de participation.



Deux e-mailings ont été adressés aux usagers réguliers de l'A71, abonnés télépéage de VINCI Autoroutes, les 20 juin et 18 juillet 2022.



Une affiche A3 et des informations (visuels, articles) à destination des communes concernées ont été mises à disposition des mairies le 17 juin 2022.



Un dépliant d'information avec lettre T, présentant le projet et son contexte et détaillant les modalités de concertation, a été distribué dans les boîtes aux lettres des riverains des communes de Bourges, du Subdray, de La Chapelle-Saint-Ursin, du Trouy, de Morthomiers et du hameau de Pisse-Vieille, afin de les informer de la tenue de la concertation et leur permettre de participer individuellement grâce au formulaire de la lettre T.



6 annonces de presse écrite ont été publiées dans le quotidien local du Berry Républicain au cours des deux premières semaines de la concertation (21, 26 et 30 juin). 3 annonces ont figuré en pages 1 et 3 du quotidien.



30 spots radio ont été diffusés sur France Bleu Berry les 15 premiers jours de la concertation.

Retrouvez en annexes, en flashant ces QR codes :



L'arrêté préfectoral



Le communiqué de presse



L'ensemble des supports d'accompagnement



Les moyens d'information du public

Retrouvez en annexe l'ensemble des supports d'accompagnement en flashant ce QR code.



De nombreux moyens d'information ont été mis à disposition du public, pour lui permettre de prendre connaissance du projet, de son contexte et des modalités de la concertation.



Le dossier de concertation et la plaquette pédagogique du projet ont été mis à disposition du public au siège du Conseil Départemental du Cher, de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais et en mairie de Bourges et du Subdray. Ils ont également été mis en ligne sur le site dédié au projet (www.A71bretellebourges.fr) et le site de la Préfecture du Cher (www.cher.gouv.fr).



Le dépliant d'information avec lettre T présentant le projet et son contexte, détaillant les modalités de concertation et permettant la participation individuelle, grâce au formulaire de la lettre T, a été diffusé au public via deux moyens :

- une distribution dans les boîtes aux lettres des riverains de Bourges, du Subdray, de La Chapelle-Saint-Ursin, du Trouy, de Morthomiers et du hameau de Pisse-Vieille,
- une mise à disposition sur les 5 lieux d'exposition (siège du Conseil Départemental du Cher, de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais, et en mairies de Bourges et du Subdray).



Le site Internet dédié au projet www.A71bretellebourges.fr permettait de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, les modalités d'information et de participation, les actualités du projet, et de télécharger le dossier de concertation.



L'exposition permanente, avec un ensemble de visuels d'exposition, a été ouverte au public des communes de Bourges et du Subdray mais également à toute personne intéressée par le projet, qui pouvait se rendre au siège du Conseil Départemental du Cher, de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais, sur toute la durée de la concertation.



Les moments d'accueil du public ont été organisés avec les équipes de VINCI Autoroutes :

- le jeudi 30 juin 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Bourges,
- le samedi 2 juillet 2022, de 9 h à 12 h, en mairie du Subdray.



Des courriers ont été envoyés aux riverains du hameau de Pisse-Vieille en juin 2022, pour les informer sur le projet et les convier à des temps d'information privilégiés.



Un mail de diffusion a été transmis par l'association BeSud à ses adhérents et aux entreprises de la zone d'activités, pour les informer du projet et les convier à un temps d'information.



Des temps d'information spécifiques ont été organisés avec des publics particulièrement concernés par le projet :

- une réunion d'information avec les riverains du hameau de Pisse-Vieille, en amont de l'ouverture de la concertation, le mardi 14 juin 2022,
- une réunion d'information avec les entreprises de la zone d'activités située à proximité du giratoire, le lundi 27 juin 2022.



Les moyens de participation à la concertation

Retrouvez en annexe l'ensemble des supports d'accompagnement en flashant ce QR code.



Pour permettre à chacun de contribuer et donner son avis sur le projet de bretelle complémentaire, de favoriser les échanges avec les équipes de VINCI Autoroutes et de répondre aux questions, différentes modalités de participation ont été mises en œuvre. Toutes les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont disposé de plusieurs moyens de participation.



Le **formulaire lettre T**, intégré au dépliant d'information, permettait d'adresser sa contribution individuelle à l'équipe projet de VINCI Autoroutes, et ce durant toute la durée de la concertation. Le formulaire pouvait être envoyé gratuitement par courrier, grâce au pré-affranchissement, ou déposé dans les urnes présentes dans les lieux d'exposition.

Le formulaire a été diffusé via deux canaux :

- les boîtes aux lettres des riverains de Bourges, du Subdray, de La Chapelle-Saint-Ursin, du Trouy, de Morthomiers et du hameau de Pisse-Vieille,
- les 5 lieux d'exposition.



Le **registre papier** a été mis à disposition dans les 5 lieux d'exposition (le Conseil Départemental du Cher, la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais et en mairies de Bourges et du Subdray).



Le **site Internet du projet www.A71bretellebourges.fr** permettait de déposer un avis en ligne via le formulaire.



Les adresses mails :

- du projet: A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com
- de la Préfecture: A71bretellebourges@cher-gouv.fr





La participation du public

La concertation a suscité une large participation et un vif intérêt de la part des riverains, des usagers de l'autoroute, des entreprises et des adhérents de l'association BeSud, des élus locaux et de l'ensemble des acteurs économiques.

L'ensemble de ces publics a pu s'informer et s'exprimer via les différents moyens d'expression mis à leur disposition.



Les chiffres-clés de la concertation



5 semaines de concertation



4 questions
soumises au public



123
contributions
émises



654 avis
exprimés



1 220
visiteurs
sur le site dédié



2 moments
d'accueil



1 réunion
d'information
des riverains



1 réunion
d'information
des entreprises

Les contributions et avis

Contributions et avis quelle différence ?

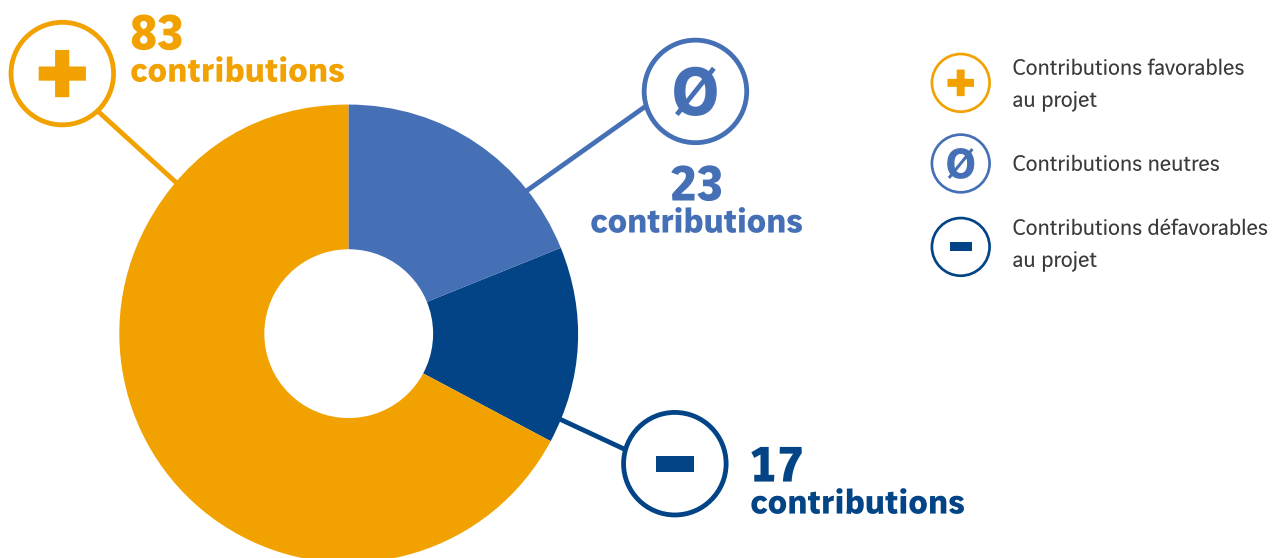
Un participant est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d'accueil du public de VINCI Autoroutes, de visiter le site www.A71bretellebourges.fr, d'envoyer la lettre T complétée, d'envoyer un mail à VINCI Autoroutes ou à la Préfecture ou de contribuer via les registres. Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis de contribution.

Une contribution à la concertation est émise par un ou plusieurs participants (une famille, des voisins, une entreprise), via les canaux mis à disposition : registres, lettre T, formulaire en ligne, etc. À noter, une contribution identique émise par un même participant via plusieurs canaux (par exemple, un texte identique transmis par e-mail et par courrier) compte comme une seule contribution.

Un avis est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur la circulation et un avis sur l'environnement). Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.

Les contributions émises

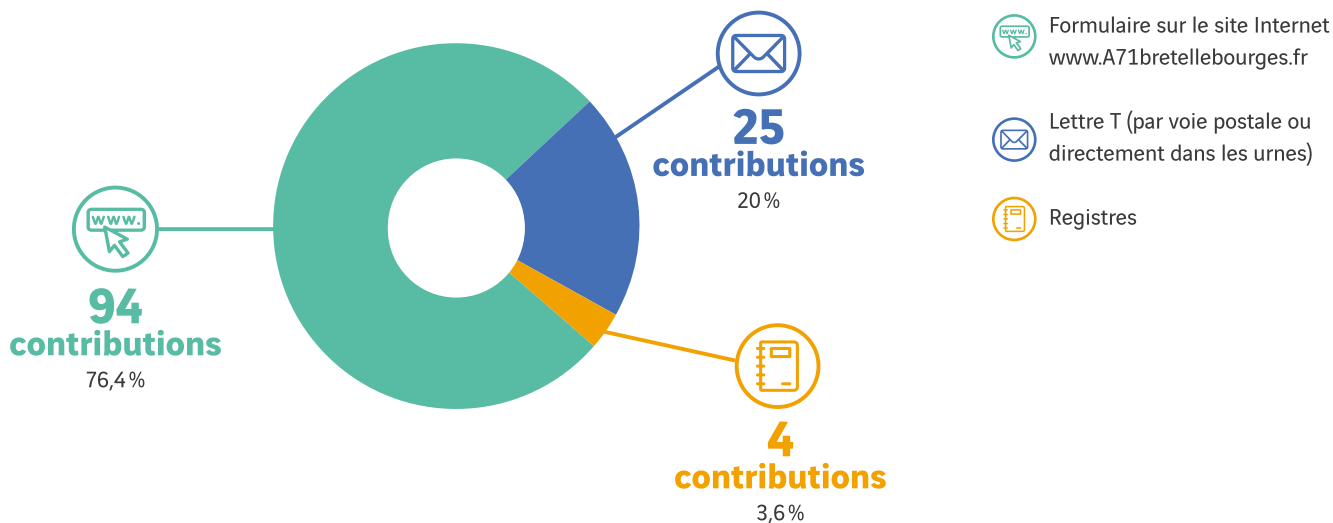
123 contributions émises
pendant toute la durée de la concertation



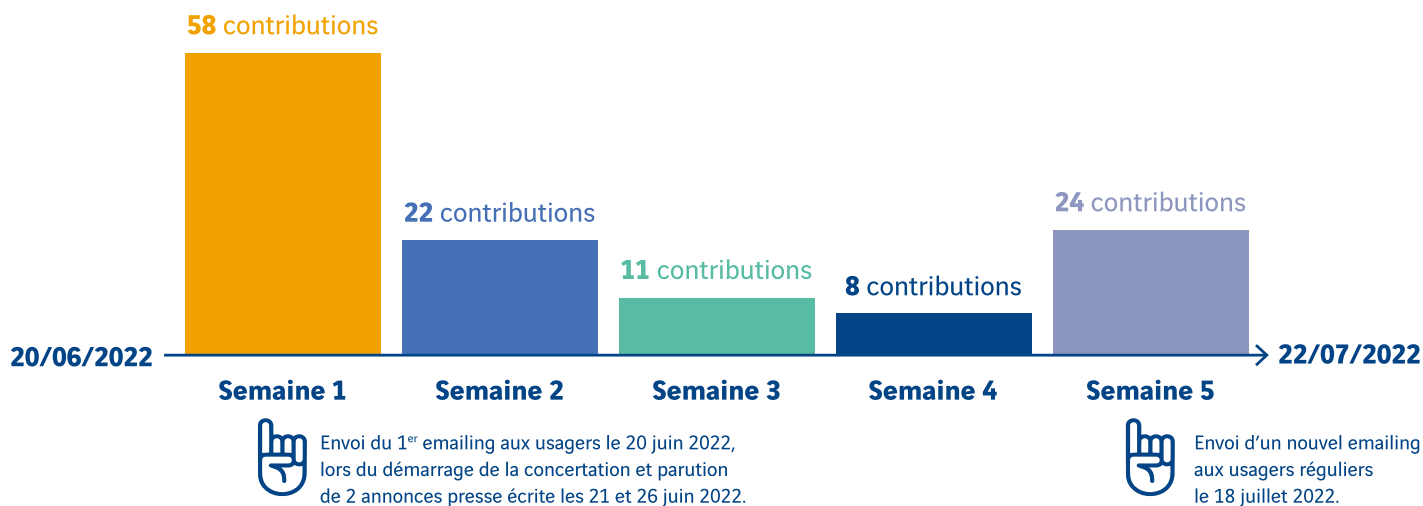
Le public s'est fortement mobilisé durant les 5 semaines de concertation. Une large majorité des participants s'est exprimée favorablement au projet (83 contributions), quand 17 participants seulement s'y sont montrés défavorables.

» Répartition des contributions

- Par moyen d'expression



- Par semaine (du 20 juin au 22 juillet 2022)



» Les avis exprimés



654
avis formulés

pendant toute la durée de la concertation

soit en moyenne



5,3 avis
par contribution

89,5 % des avis exprimés
concernent les thèmes
liés aux 4 questions soumises à la concertation.

Les principaux thèmes abordés dans les 654 avis

Question 1 : les difficultés rencontrées lors des déplacements **26,76 %**

Question 2 : les impacts du projet sur les déplacements **24,62 %**

Question 4 : les attentes en termes de moyens de communication **21,87 %**

Question 3 : l'intégration du projet dans le respect du cadre de vie **16,21 %**

Commentaires **10,55 %**

dont :

le positionnement face au projet **5,35 %**

thèmes et sujets divers **4,13 %**

questions diverses sur l'autoroute **1,07 %**

• Approbation du projet/urgence de le faire aboutir **2,75 %**

• Sollicitation d'un autre aménagement **2,6 %**

Répartition en pourcentage des avis exprimés au total.





La fréquentation du site Internet

Le site Internet du projet, www.A71bretellebourges.fr présente l'ensemble des informations et documents sur la concertation et ses modalités. Les documents sont consultables en ligne et téléchargeables.



Le site Internet du projet a été le principal canal de contribution du public, avec **94** contributions déposées en ligne (sur les 123 contributions totales reçues).



1 220

visiteurs

sur le site Internet du projet
www.A71bretellebourges.fr



3 020

pages visitées,

dont 2 396 en vues uniques pour une durée moyenne de 2 minutes 40 passées sur ces pages. Les documents disponibles au téléchargement l'ont été 124 fois.



Les trois pages ayant été les plus visitées sont les suivantes :



Home Page

787

 vues de pages uniques

Page **Le projet**

562

 vues de pages uniques

Page **Donnez votre avis**

404

 vues de pages uniques



Les retombées médiatiques et les relais d'information

Retrouvez en annexe l'ensemble des **retombées médiatiques** et des **relais d'information** en flashant ce QR code.



Ces dernières années, la presse locale a fortement relayé le constat effectué par les acteurs économiques et politiques du territoire de la nécessité de renforcer la sécurité de l'accès à Bourges.

Le 10 juin 2022, en amont de la concertation menée entre le 20 juin et le 22 juillet 2022, un communiqué de presse annonçant la concertation et ses modalités a été diffusé auprès des médias par la Préfecture du Cher. Suite à ce communiqué et au démarrage de la concertation, les informations spécifiques à la concertation ont été relayées par différents acteurs :

- des médias : France Bleu (via la radio et des articles en ligne) et le Berry Républicain (presse écrite),
- des acteurs publics : département du Cher, Préfecture du Cher, Bourges Plus, Ville de Bourges,
- des élus locaux : Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, Irène Félix,
- des acteurs collectifs : Une autre voix pour Vasselay, Vivons le Subdray, BeSud.

Les chiffres-clés



2

émetteurs presse

France Bleu (2 diffusions) et Le Berry Républicain (4 articles publiés)



6

publications en ligne



9

relais sur les réseaux sociaux

par les différents acteurs

A71 ■ Un projet de nouvelle bretelle de délestage, dans le sens Vierzon - Clermont, à l'échangeur de Bourges

Les usagers appelés à donner leur avis

Afin de sécuriser la sortie de l'autoroute A71 à Bourges, l'État a engagé un projet de création d'une bretelle de délestage au niveau de l'échangeur. « Toutes les personnes intéressées par le projet » sont appelées à se prononcer, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet.

Vincent Bolmize
vincent.bolmize@centrefrance.com

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée. L'aménagement proposé par Vinci autoroute et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

6 à 8 millions d'euros

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019.



INFRASTRUCTURE. Une bretelle de délestage devrait être aménagée au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand. PHOTO D'ARCHIVES STEPHANIE PABA

C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué.

Outre ces aspects, pour Catherine Menguy, adjointe (Europe écologie-Les Verts) au maire de Bourges en charge de la transition écologique, « cet aménagement se trouve être aussi la so-

lution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur ».

« Mauvais calcul »

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay ; et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'ag-

glomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et

8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'État et Vinci autoroute).

Quatre questions posées

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie ? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet ? » L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement. ■

■ **Pour participer.** Soit, en ligne sur a71bretellebourges.fr (ou par mail, en écrivant à : a71bretellebourges@cher.gouv.fr ou a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

Les temps de rencontres dédiés

Une rencontre avec les riverains de Pisse-Vieille

En amont du démarrage de la concertation, l'équipe projet de VINCI Autoroutes a souhaité organiser un temps d'échanges avec les riverains et habitants du hameau de Pisse-Vieille, situé à proximité du futur projet.

1

 réunion
d'information

Mardi 14 juin 2022

25

 participants

En présence d'Irène FELIX, Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, de Bruno FOUCHET, Maire du Subdray et d'Hugo LEFELLE, Maire-adjoint en charge des travaux à la mairie de Bourges.

Les riverains ont pu découvrir le projet et exprimer leurs interrogations et préoccupations.



Une rencontre avec les entreprises du territoire



L'équipe projet de VINCI Autoroutes a rencontré les entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération de Bourges, ainsi que des membres de l'association BeSud. Cette rencontre a permis de confirmer l'intérêt du monde économique et professionnel pour le nouvel aménagement, qui répond à des enjeux, de longue date, d'accès au territoire et de fluidification du trafic.

1

 réunion
d'information

Lundi 27 juin 2022

20

 participants

En présence d'Irène FELIX, Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus.

Une nouvelle rencontre sera organisée à l'automne pour leur présenter le bilan de la concertation menée.



2 moments d'accueil avec le public

Deux moments d'accueil ont été organisés par l'équipe de VINCI Autoroutes, pour permettre au public de découvrir le projet et de poser ses questions.



1

moment d'accueil

en mairie de Bourges le 30 juin 2022



6

 visiteurs

1

moment d'accueil

en mairie du Subdray le 2 juillet 2022



5

 visiteurs

5 Les principaux enseignements

L'analyse des avis et réponses du maître d'ouvrage

Parmi les 123 contributions déposées par le public, une large majorité constitue des contributions individuelles, émises par le grand public et les usagers de l'A71. Suite à la réunion d'information à destination des entreprises du territoire, 7 contributions ont été émises par des salariés de ces entreprises. 2 contributions collectives ont été émises par l'association Nature 18 et par le Conseil de Développement de Bourges Plus.

Parmi les 654 avis détaillés reçus lors de cette concertation, la répartition des avis est classée selon les thèmes présentés ci-après et fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage VINCI Autoroutes.

1

Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?

175 avis

175 avis ont été émis sur cette première question qui recueille le plus grand nombre de réponses. Les contributeurs témoignent de difficultés majeures qui font écho au constat réalisé par l'ensemble des parties prenantes :

- **les conditions de circulation** (expressions des difficultés de type ralentissement, encombrement et/ou saturation de la circulation, forte fréquentation de poids lourds et difficile cohabitation avec les véhicules légers, engorgement en sortie d'autoroute, au niveau du péage et au niveau du giratoire et au niveau d'autres voies, comme la rocade ou la route nationale) – **97 avis**, dont 8 avis qui ne relèvent aucune difficulté dans leurs conditions de déplacements à l'heure actuelle,
- **la sécurité routière**, avec une interrogation quant à la dangerosité, notamment compte-tenu des remontées de files et les difficultés d'accès – **28 avis**,
- **l'accessibilité à l'agglomération de Bourges**, rendue difficile du fait d'un manque de desserte depuis l'autoroute et de l'absence de trajets alternatifs – **15 avis**.

Le reste des avis exprimés porte principalement sur les aménagements de voirie secondaire (**14 avis**), le fonctionnement de l'échangeur existant (**12 avis**), les aménagements autoroutiers (**4 avis**) et autres thèmes (**4 avis** dont les incivilités, le stress ou les violences verbales).

La réponse du maître d'ouvrage

Cette première question, qui recueille presque 27 % des avis, illustre l'ensemble des retours des usagers, des acteurs du monde économique et des élus locaux (nécessité de fluidifier la circulation et de renforcer la sécurité, de garantir l'accessibilité au territoire...). Ces retours confirment le constat fait ces dernières années de remontées de files occasionnelles en sortie d'autoroute. Ceci représente un enjeu de sécurité, auquel VINCI Autoroutes s'engage à répondre à court terme.

Il est important de noter que la congestion routière est liée à la problématique du giratoire en sortie de gare de péage qui comporte un grand nombre de voies se raccordant sur son anneau. Si le péage génère un flux de 10 500 véhicules par jour, il faut également ajouter à ce chiffre, le trafic généré par les autres voiries et principalement la RN 142.

VINCI Autoroutes, les collectivités partenaires et la Préfecture du Cher ont ainsi travaillé ensemble ces 4 dernières années afin de parvenir à une proposition de scénario d'aménagement qui permette de respecter les sensibilités du territoire, tout en apportant une solution pour sécuriser et désengorger l'accès à Bourges.

Concernant l'absence d'accès supplémentaire à l'agglomération de Bourges, cette option n'a, à ce stade, pas été retenue par les collectivités du fait des impacts fonciers, environnementaux et budgétaires d'un tel aménagement.

VINCI Autoroutes s'engage à étudier lors des études détaillées les autres propositions qui lui ont été soumises, dans le périmètre du projet.



2

Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?

161 avis

161 avis ont été émis sur cette deuxième question. Les contributeurs espèrent des impacts positifs pour ce projet de bretelle :

- **la fluidité de la circulation** au niveau de l'échangeur de Bourges – **47 avis**,
- **un gain de temps** sur les trajets habituels – **31 avis**,
- **la sécurité routière** – **27 avis**.

On note également que **24 avis** considèrent que le projet aura un impact positif, notamment en matière d'accessibilité du territoire.

D'autres contributeurs expriment une crainte vis-à-vis de la création de nuisances éventuelles (**8 avis**) ou font des remarques sur d'autres aménagements ou d'autres lieux du territoire (**3 avis**).

Toutefois, **21 avis** ne formulent pas d'attente en termes d'impact de la bretelle sur leurs déplacements quotidiens.

La réponse du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage prend note des fortes attentes qui existent autour du nouvel aménagement, compte tenu des difficultés de circulation rencontrées actuellement. Ces attentes concernent les aspects suivants :

- la fluidification du trafic au niveau de l'échangeur et un gain de temps,
- une réduction de la dangerosité et une meilleure répartition des véhicules légers et poids lourds,
- un renforcement de l'accessibilité à l'agglomération berruyère.

L'étude de trafic, menée par VINCI Autoroutes et finalisée en 2021, a permis d'aboutir à la proposition du projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges, qui absorbera un trafic de 1 500 véhicules par jour lors de sa mise en service. Ce complément d'échangeur permettra, en détournant une partie du trafic de l'échangeur actuel, de fluidifier la circulation et de faciliter l'accès au territoire berruyer.

Des alertes sont émises sur des nuisances possibles (report des mobilités sur des axes secondaires, passage de poids lourds...). L'étude de trafic sera mise à jour dans un deuxième temps si le projet est validé par décision ministérielle. Celle-ci étudiera les différents mouvements de trafic plus en détail et sera l'occasion de répondre aux points d'alertes formulés par les participants lors de la concertation.

La réponse de l'agglomération Bourges Plus

L'élargissement de la voie de sortie depuis l'autoroute A71 vers le giratoire afin de fluidifier le trafic est en cours d'étude par Bourges Plus. Il s'accompagnera d'une meilleure sécurisation des déplacements piétons entre l'aire de covoiturage et le giratoire. L'agglomération porte également un plan vélo ambitieux qui comporte notamment la création de liaisons sécurisées entre La Chapelle-Saint-Ursin et Bourges.

106 avis ont été exprimés au total en réponse à cette question. Les contributeurs ont émis de nombreuses propositions, dont les trois principales sont reprises ci-dessous :

- **des aménagements pour préserver l'environnement**, la biodiversité, pour végétaliser les espaces aménagés – **27 avis**,
- **l'anticipation des nuisances** pour les riverains et les usagers de l'autoroute (l'importance de mener des études acoustiques très en amont du projet, de réguler la circulation dans le hameau de Pisse-Vieille) – **19 avis**,
- **des recommandations générales** formulées sur des sujets d'aménagement du territoire et de mobilité (développement de transports en commun, sobriété dans l'aménagement du territoire...) – **13 avis**.

Certains contributeurs sollicitent l'installation d'aménagements de services annexes (bornes de recharge électrique, parking et aire de covoiturage, toilettes ou gonfleurs de pneus - **8 avis**). **5 avis** sont liés aux besoins de communication et de concertation, notamment en phase travaux. **1 avis** souligne l'importance de la réduction de conflits entre conducteurs et du risque d'accident.

Toutefois, certains avis (**21** au total) ne formulent aucune proposition pour assurer les conditions d'une bonne insertion du projet dans le respect du cadre de vie existant et **12 avis** questionnent le choix de ce projet ou évoquent d'autres aménagements.

La réponse du maître d'ouvrage

Sur l'ensemble de ses projets, VINCI Autoroutes attache une grande importance aux aménagements environnementaux, et à la préservation du cadre de vie des riverains ainsi qu'à la biodiversité.

En cas de poursuite du projet suite à la décision ministérielle qui sera émise, s'agissant du cadre de vie des riverains, des études sur l'acoustique, la qualité de l'air, la ressource en eau et les séquences paysagères seront menées et partagées avec les services de la Préfecture et feront l'objet d'échanges réguliers avec les riverains et les associations environnementales, afin d'optimiser l'insertion de la bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges dans son environnement.

Un diagnostic écologique faune-flore du site sera réalisé sur une année entière, afin d'observer un cycle écologique complet. Il sera alors mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique via l'étude d'impact environnemental.

Les inventaires débiteront à la suite de la décision ministérielle et seront conduits par un bureau d'études spécialisé en génie écologique.

L'étude d'impact environnemental et l'ensemble des mesures intégrées au projet pour minimiser son impact seront étudiées en lien avec les services administratifs compétents, avant d'être instruites par l'Autorité Environnementale (AE) puis présentées dans le cadre du dossier préalable à l'enquête publique.

L'aménagement proposé a justement été choisi en écartant d'autres emplacements jugés plus impactant sur l'aspect environnemental par le bureau d'études ayant réalisé l'étude de faisabilité.

Pour aller plus loin, VINCI Autoroutes s'engage à solliciter, durant le cycle d'études, des associations environnementalistes locales, afin d'effectuer un contrôle extérieur des dossiers réglementaires environnementaux auxquels le projet est soumis.

Au-delà de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser », VINCI Autoroutes s'engage fortement dans la préservation de l'environnement en proposant des solutions permettant de réduire les émissions CO₂ et sur la valorisation des déchets selon un schéma d'économie circulaire ainsi que sur la préservation des milieux naturels.

Concernant les services complémentaires proposés, VINCI Autoroutes étudiera la possibilité d'en développer en temps voulu et en concertation avec les collectivités concernées. Actuellement, un parking de covoiturage est mis à disposition des usagers, à proximité de l'échangeur existant de l'autre côté de l'autoroute.

Si un réel besoin supplémentaire était avéré, des études pourraient être menées, en lien avec les collectivités territoriales.



4

Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet ?

143 avis

Cette question a recueilli **143 avis** exprimés. Parmi l'ensemble des avis exprimés sur les canaux de communication, 95 avis sollicitent une information via les canaux classiquement utilisés par VINCI Autoroutes :

- diffusion d'informations par mail - **58 avis**,
- partage de l'information via les médias locaux - **22 avis**,
- relai des informations via les réseaux sociaux - **15 avis**.

Des attentes de communication via des moyens plus spécifiques au territoire concerné ont également été formulées :

- affichages sur l'autoroute - **6 avis**,
- courrier postal ou dépliant - **7 avis**,
- l'association d'entreprises du territoire - **4 avis**,
- informations par sms - **3 avis** - et par les collectivités - **3 avis**.

10 avis sollicitent d'autres canaux de communication (une plateforme Youtube - **1 avis**, une réunion d'information - **1 avis**) ou ne formulent pas de souhait en matière de communication - **7 avis**.

La réponse du maître d'ouvrage

VINCI Autoroutes considère l'écoute et le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire comme une condition nécessaire à l'élaboration de ce projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges.

Une communication spécifique sur le projet est déjà mise en place, via le site Internet du projet www.A71bretellebourges.fr. VINCI Autoroutes s'engage à mettre à jour et alimenter régulièrement cette plateforme pour que l'ensemble des riverains et usagers soit informé de l'avancée des études détaillées, de la préparation de l'enquête publique et cela tout au long du projet et y compris la période des travaux. Par ailleurs, la communication étroite avec les élus, les collectivités, les associations locales et les services de l'État se poursuivra tout au long du projet.

Si le projet se concrétise au-delà des études de faisabilité et après acceptation par les services de l'État, un dispositif d'information spécifique lors de la phase travaux sera mis en place pour communiquer sur l'avancement du chantier, les éventuelles fermetures ou déviations et notamment sur les conditions de circulation. En plus de l'information diffusée via le site Internet du projet et par les collectivités territoriales, des moyens supplémentaires pourront être déployés lors des travaux, via la presse, ou lors des moments de rencontres avec les acteurs locaux (élus et grand public).



Commentaires complémentaires aux réponses aux questions

69
avis

Les contributeurs se sont exprimés sur divers aspects du projet, en complément des contributions apportées aux questions soumises lors de la concertation.

Avec **69 avis** formulés, la catégorie commentaires comptabilise **10,55 %** des avis exprimés.

Les contributeurs se sont exprimés sur 3 grands thèmes : leur position face au projet, thèmes et sujets divers ainsi que des questions diverses sur l'autoroute.



La position du public face au projet - 35 avis

Ce thème représente le plus grand nombre d'avis parmi les commentaires avec **35 avis** exprimés selon la répartition suivante :

- **18 avis** sont clairement favorables au projet : ils marquent l'urgence de le faire aboutir ou sollicite un agrandissement de l'échangeur. Ces avis soulignent notamment la dimension indispensable du projet et son caractère urgent, pour répondre aux problématiques liées aux conditions de circulation et de sécurité routière, mais également pour renforcer l'attractivité et améliorer l'image du territoire,
- **17 avis** sollicitent un aménagement différent de celui proposé. Ces avis se prononcent sur la création d'aménagements sur d'autres lieux du territoire.

La réponse du maître d'ouvrage

VINCI Autoroutes est sensible aux arguments qui relaient l'urgence de faire aboutir le projet. Sa volonté est bien de travailler le plus efficacement possible sur ce projet, dans la limite des délais réglementaires habituellement pratiqués. En effet, certains délais sont incompressibles afin de sécuriser le plus possible le projet, comme ceux relatifs aux inventaires de la faune et de la flore.

Par ailleurs, l'importance soulignée par les usagers d'une modernisation de l'échangeur existant sera prise en compte.

Pour les contributeurs qui considèrent que le projet soumis n'est pas le plus pertinent, les études de trafic et d'opportunité ont souligné l'impact à court et moyen terme du projet, qui représente à ce stade le scénario optimal. Ce projet est également le fruit des échanges avec les services de l'État et les collectivités concernées puisqu'il a été retenu en concertation avec les acteurs locaux pour tenir compte des enjeux actuels. Les études détaillées qui seront lancées, si la décision ministérielle est favorable, devront appuyer l'opportunité du projet au regard de ses impacts et des enjeux.

Le bureau d'études qui a travaillé sur les enjeux de sélection d'un scénario a été choisi sur la base de ses compétences et pour son expérience en la matière.

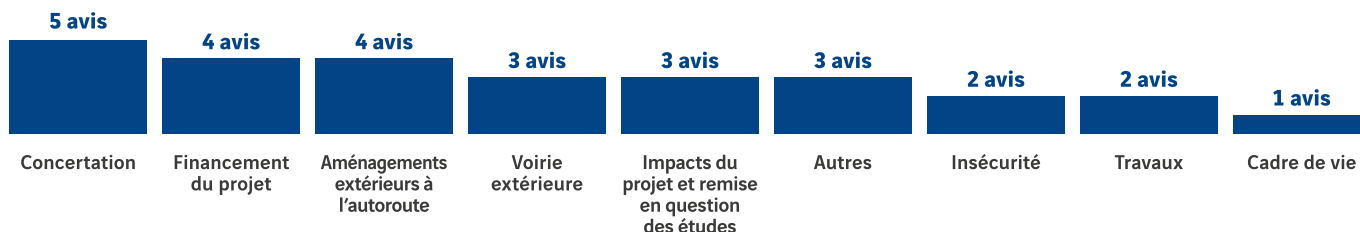
Enfin, à ce stade du projet, le financement des études est partagé entre les différents acteurs (Conseil Départemental du Cher, Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, Communauté de Communes FerCher Pays Florentais et VINCI Autoroutes).



Thèmes et sujets divers - 27 avis

Lors de la concertation, **27 avis** ont évoqué différents aspects liés au projet et plus largement à des thématiques d'aménagement et de voirie.

Les avis se répartissent de la façon suivante :



Au-delà de ces sujets spécifiques au projet, les contributeurs interrogent plus largement l'intérêt pour les collectivités de co-financer un projet de ce type aux côtés de VINCI Autoroutes (les avis remettent en question la part prise en charge par VINCI Autoroutes au regard de la part de la collectivité). Une remise en cause du financement public de ce projet est aussi formulée.

Les collectivités sont également interpellées sur la gestion des voiries (aménagement de ronds-points, apaisement de la traversée du hameau de Pisse-Vieille, sens interdit de la rue Niepce, danger des poids lourds sur les axes départementaux et nationaux, ...) ou sur les aménagements extérieurs à l'autoroute et le maillage du territoire en matière de mobilité (lignes de bus, pistes cyclables, ...).

La réponse du maître d'ouvrage

Les modalités de concertation ont été définies en accord avec les services de la Préfecture et VINCI Autoroutes informe régulièrement les riverains et les collectivités concernés par ses projets, afin d'assurer une lecture commune des enjeux et une transparence sur les démarches en cours.

Ainsi, le dossier de concertation présente le scénario retenu suite à un consensus entre VINCI Autoroutes et les collectivités. En cas d'accord et de poursuite du projet, l'enquête publique permettra à l'ensemble des personnes intéressées de consulter les études dans leur intégralité. Les bureaux d'études mandatés pour réaliser ce dossier sont experts dans leurs domaines et habitués de ce type de procédures. Le dossier sera par la suite étudié par les services de l'État avant d'être validé par la Préfecture, ce qui constitue la garantie d'un travail complet, prenant en charge l'ensemble des problématiques du territoire.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes s'engage sur ce projet, comme sur l'ensemble de ses réalisations, à proposer une gestion soucieuse du cadre de vie des riverains, en phase travaux, comme en phase d'exploitation.

S'agissant du financement, le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges est un projet commun de l'État, des collectivités locales et de VINCI Autoroutes. Il répond aux besoins de mobilité du quotidien, en permettant de créer une nouvelle sortie depuis l'autoroute A71. Son financement partagé a été mis en place dès les premières études.

D'autres sujets, en dehors du périmètre du projet, ont été soulevés (aménagement de ronds-points, pistes cyclables...). Ces sujets n'appellent pas de réponse du maître d'ouvrage à ce stade, mais seront partagés avec les collectivités.

Questions diverses sur l'autoroute - 7 avis

7 avis portent sur des questions et des remarques diverses concernant le fonctionnement de l'autoroute et notamment l'anticipation d'un risque d'augmentation des flux, le dysfonctionnement occasionnel du péage et le prix de l'autoroute. Une demande de voie spécialement dédiée aux poids lourds est également formulée.

La réponse du maître d'ouvrage

Le projet de bretelle complémentaire, retenu par VINCI Autoroutes et l'ensemble des collectivités partenaires, permettra de réguler le flux de trafic au quotidien, et ce, à court terme. La possibilité de séparer les voies dédiées aux véhicules légers et aux poids lourds sera étudiée dans le cadre de futures études, si le projet se poursuit.

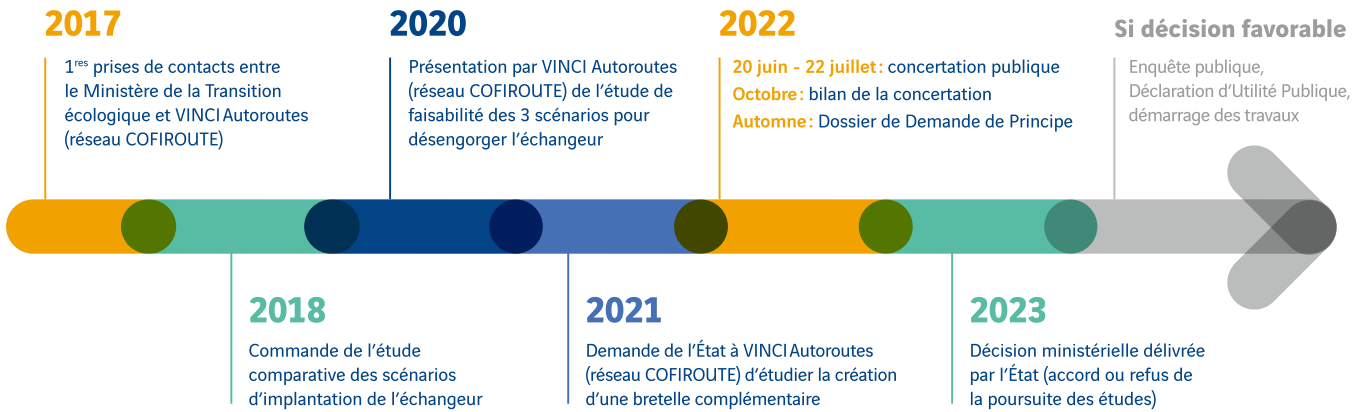
En ce qui concerne la définition du prix du péage, celui-ci est la contrepartie de l'usage de l'infrastructure autoroutière et des services associés, notamment : la sécurité des usagers et le dépannage, la surveillance et l'entretien permanent du réseau, la présence d'aires de repos et de services offrant des sanitaires gratuits, du carburant et de la restauration 24h/24, l'entretien en viabilité hivernale de l'A71, pour garantir la circulation des usagers en toute sérénité quelles que soient les conditions météorologiques. Pour les trajets domicile-travail, VINCI Autoroutes propose par ailleurs des tarifs préférentiels via l'abonnement Ulys télépéage.



Les étapes à venir et le calendrier prévisionnel

La prochaine étape du projet est le dépôt du Dossier de Demande de Principe (DDP), qui sera déposé cet automne par les équipes de VINCI Autoroutes auprès des services de l'État.

Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du projet :



En cas d'accord sur la poursuite du projet et en fonction du délai de réponse, le calendrier prévisionnel du projet pourrait être le suivant :





Retrouvez les différentes annexes au bilan de la concertation sur le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges en flashant les QR Code ci-dessous ou en vous rendant sur le site www.A71bretellebourges.fr, rubrique MEDIATHEQUE > Publications.



L'arrêté préfectoral fixant les objectifs et les modalités de la concertation publique

émis par la Préfecture du Cher le 9 juin 2022

Le communiqué de presse de lancement de la concertation publique

émis par la Préfecture de Cher le 10 juin 2022



Les supports d'accompagnement de la concertation

diffusés ou mis à disposition par VINCI Autoroutes

Les retombées médiatiques

diffusées par les différents médias pour annoncer la concertation

et les relais d'information

diffusés par tout individu, organisation ou collectivité autre que les médias, VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental du Cher ou la Préfecture du Cher



L'intégralité des annexes



L'intégralité des annexes au bilan de la concertation sur le projet de bretelle complémentaire.



BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71

www.A71bretellebourges.fr

VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

1973 boulevard de la Défense

Bâtiment HYDRA

CS 10 268

92 757 NANTERRE Cedex

